



AVANS-SUR-VALOUSE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Lavans-sur-Valouze, village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton et bureau de poste d'Arinthod ; perception de Thoirrette ; paroisse de Saint-Hymetière ; à 8 kms d'Arinthod et 44 de Lons le Saunier.

Altitude : 504 mètres

Le territoire est limité au nord par Chemilla , Cézia et Chisséria ; au sud par Cornod et Coisia ; à l'est par Vescles ; à l'ouest par Vosbles et Chemilla. Faverges, Montcoux, Anchay, le Moulin Charbouillat et le Moulin de Lavans font partie de la commune.

Il est traversé par la route dep. N° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg ; par le chemin de grande com., n° 3, de St Trivier à Dortans ; par les chemins vicinaux tirant à Faverges, à Cornod, à Vescles et à Chemilla ; par la Valouze, le ruisseau de Terra-Millet ; par les biefs de l'Ancherone , de la Fontaine des Gouttes, de la Fontaine des Vergers qui y prennent leur sources, et par plusieurs canaux de dérivation de l'Ancherone. Le village de Lavans est situé dans la vallée de la Valouze, entre la rive gauche de cette rivière et la route d'Orgelet à Nantua. Anchay et Faverges sont situés sur les bords de ce chemin. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierres, couvertes les unes en tuiles creuses, d'autres en tuiles plates ou en chaume. Elles n'ont en général qu'un simple rez-de-chaussée. Les communes de Faverges , Montcoux et Anchay ont été réunies à celle de Lavans, le 14 août 1822.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792. On trouve sur le territoire, de la tourbe non exploitée, d'abondantes sablières et des gravières, des carrières de pierre ordinaire, de taille et à chaux, exploitées.

Il y a un moulin à quatre tournants avec cylindre, un autre moulin à trois paires de meules, deux tourneurs sur bois, trois marchands de grains et un tailleur d'habits.

NOTICE HISTORIQUE :

Lavans-les Malanges est situé près de la jonction du ruisseau d'Arne avec le Doubs, Lavans-les-Louvières, près de celle de la Bienne et du Lizon , et Lavans , près de la jonction de l'Ancherone avec la Valouze. Il paraîtrait donc que ce mot aurait à peu près la même signification que le nom celtique de *Condes* ou *Condat*, confluent.

Seigneurie : Lavans et Faverges dépendaient en toute justice de la baronnie d'Arinthod ; Anchay et Montcoux , de celle de Boutavant. Les sujets étaient main-mortables et soumis à des corvées de bras et de charrues, ainsi qu'à de nombreuses prestations en grains et en argent. Le seigneur de Boutavant percevait un péage à Anchay.

Fief de la Balme d'Anchay : Humbert de la Balme sur Cerdon, chevalier, seigneur de Fromentes et de Boutavant, marié à Catherine de Luyrieux , et mort en 1391, eut un fils naturel, auquel il donna pour apanage la Combe-d'Anchay, en moyenne et basse justice. Louis et Etienne de la Balme, frères, nés de

ce fils illégitime, figuraient en 1463 , parmi les écuyers d'Humbert de Luyrieux, seigneur d'Arinthod. Ce fief passa à la famille Mignot, qui le conserva jusqu'au moment de la révolution de 1789. Le 16 novembre 1677, Jacques de Mignot, seigneur de la Balme-d'Anchay, accensa à Jean Pagot et à Anne Warin , son épouse son moulin et son battoir avec le cours d'eau de l'Acherone depuis sa source jusqu'à son embouchure, avec promesse de n'autoriser qui que ce soit à construire de nouvelles usines sur ce ruisseau.



Château et Chapelle : le château de la Balme était bâti sur le bord de la route d'Arinthod. Son emplacement est marqué par un monceau de ruines. A côté était une chapelle dédiée à Saint Maurice, qui existe encore. Cet édifice , du style de transition usité au XIIIème siècle existait déjà lorsque le château fut bâti.

Fief de Vaucluse : les chartreux de Vaucluse possédaient à Lavans le meix Ravier, qu'ils tenaient de la libéralité d'Etienne 1^{er}, comte vassal de Bourgogne. Ils se firent confirmer le don de cette propriété, par Jean de Chalon l'Antique, en 1232, et par Tristan de Chalon , en 1364. Ils avaient sur ce meix, la justice moyenne et basse, et la directe. Leurs prétentions à la haute justice furent constamment combattues par les seigneurs d'Arinthod.

Evènements divers : lorsque les grandes compagnies se répandirent dans le bassin de la Valouze, Tristan de Chalon se chargea lui-même de la défense des châteaux de Boutavant et d'Oliferne. Il appela à son aide, au mois de juillet 1364, tous les habitants voisins de ces forteresses, et opposa partout une vigoureuse résistance.

Guillauma Proby, d'Anchay, et Louise Thevenin d'Anchay, furent poursuivies au XVIème siècle comme sorcières. Elles avouèrent dans leur interrogatoire : « qu'elles jetèrent une fois dans l'étang de Balide, rière Anchay, certaine eau qu'elles avaient eue de leurs démons, et que tout aussi tost s'élevèrent plusieurs brouillas et nielles, lesquelles elles envoyèrent sur les noyers du village de Corneau ; au moyen de quoi les fruits des arbres tombèrent à terre pour la plus part. Henri Boguet, dit que Guillauma Proby avait une marque au cou, de couleur brune, et de la grandeur d'un petit denier ; que pour la recevoir, elle s'était mise à genoux, tenant en sa main une chandelle ardente et renonçant « Dieu, cresse baptesme et sa part du paradis. » Il ajoute que cette femme planta dans cette marque en sa présence, une grosse épingle , sans ressentir aucune douleur.